grand SÉNONAIS magazine

octobre 2018

www.grand-senonais.fr

Dossier

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

p. 5-10

Propreté

Nouveaux compacteurs et bacs

p. 14-15

Eau/assainissement

Compétence transférée : bilan

p. 16-17

agglomération le grand sénonais

grand SÉNONAIS magazine

octobre 2018

SOMMAIRE

EN BREF 4

DOSSIER 5
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

TERRITOIRE 11
Le Pôle métropolitain est installé !

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION 12
Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance profite à toute l'agglomération

POLITIQUE 13
Le Grand Sénonais soigne son image à l'international

PROPRETÉ 14
Nouveaux compacteurs et bacs

EAU ET ASSAINISSEMENT 16
Compétence transférée : bilan

ÉCONOMIE 18
Première édition du Sens Electronique Numérique Son aux espaces culturels Savinien

CULTURE 19

CARTE D'IDENTITÉ DE COMMUNES 21

photo de Une : étangs de Gron

Directeur de la publication : Marie-Louise Fort. Directeur de la rédaction : Gilles Sabattier. Ont contribué à la rédaction : Hélène Allard , Cathy Benoit, Philippe Blanchoz, Catherine Hallet. Maquette : Sandrine Saulnier, service communication. Photos : Hélène Allard, Philippe Blanchoz, Guy Giroud, Hervé Letourneur, service communication. DR. Impression : Chevillon imprimeur. Tirage : 30000 exemplaires.
ISNN : 2551-931X (imprimé) ; 2552-8084 (en ligne)
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, 21 boulevard du 14 juillet, CS 80552, 89105 Sens cedex
Tél. 03 86 65 89 00 - www.grand-senonais.fr - e-mail : com@grand-senonais.fr

Edito

Marie-Louise Fort
Chevalier de la Légion d'honneur
Maire de Sens
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Depuis deux ans, avec l'ensemble des maires et des conseillers communautaires, nous avons œuvré à la consolidation de notre Agglomération.

Nous fûmes la première collectivité de l'Yonne à prendre le chemin de la mutualisation des services avec la Ville centre. Cette entreprise a nécessité l'investissement des élus et l'adhésion des agents territoriaux.

Ensemble, nous avons impulsé et réussi d'importants changements au niveau de la gestion des déchets, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la prévention de la délinquance, l'enseignement artistique pour ne citer que les thématiques abordées dans ce magazine.

Notre objectif est l'amélioration pour tous les habitants des 27 communes de la qualité de vie. Grâce au changement d'échelle, il est désormais possible d'offrir à chacun un service de meilleure qualité mais aussi d'avoir une maîtrise accrue des enjeux environnementaux. L'eau est désormais distribuée par un service unique de l'Agglomération. « La Sénone » garantit pour les décennies à venir l'approvisionnement d'une ressource contrôlée et sécurisée jusque dans le plus petit des hameaux de notre agglomération.

Nous sommes désormais une collectivité forte, en capacité de nous unir avec d'autres territoires, notamment au sein du pôle métropolitain Bourgogne–sud Champagne-porte de Paris, afin d'augmenter notre attractivité, notre influence et mieux défendre nos intérêts face aux départements, régions et Métropole du Grand Paris.

Notre travail est reconnu, notre collectivité est prise pour exemple. Le travail réalisé par le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance a été salué par le ministre de la Justice en personne lors de sa visite à Sens. Les riches infrastructures du port de Gron et les nombreuses potentialités de notre territoire ont également retenu l'attention des ambassadeurs étrangers et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en visite dans l'Yonne fin août.

La Communauté d'Agglomération poursuit son travail sur le long-terme. L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, réunissant les élus des 27 communes et les principaux acteurs économiques et sociaux du territoire vise à déterminer les principaux enjeux et à fixer les grandes lignes en matière d'aménagement pour les prochaines années.

Le travail parcouru depuis bientôt deux ans prouve à l'évidence qu'ensemble, nous sommes plus forts et plus efficients. En nous regroupant, nous avons rétabli une situation financière saine. C'est d'ailleurs le sens de la conclusion de la chambre régionale des comptes qui vient de délivrer son rapport d'analyse.

Jamais le Sénonais n'a été aussi grand !

Sens et Villeneuve-sur-Yonne à l'honneur dans un film promotionnel

Début août, les villes de Sens et Villeneuve-sur-Yonne ont été filmées par la société « Avant-Première Séquences ». Cette dernière était sollicitée par l'Agence de développement touristique afin de réaliser un film promotionnel de quelques minutes, mettant en avant les « villes et villages de charme », dont ces deux communes de l'agglomération font bien évidemment partie. Ces vidéos ont pour objectif la promotion des richesses patrimoniales de la région. Chacun pourra visualiser ce film sur le site de l'office de tourisme de Sens et du Sénonais à partir de la fin septembre, le partager, le diffuser librement sur les réseaux sociaux.

Une start-up de Mâlay-le-Grand récompensée

Claire Guyot a créé sa société d'opticienne à domicile au sein de la maison de santé de Mâlay-le-Grand. Cette initiative originale a été récompensée, dans la catégorie start up, lors des Trophées des Grands Crus de l'Yonne 2018 organisés par France bleu Auxerre. Le déplacement de l'opticienne chez ses clients est un service gratuit qui répond aux difficultés de mobilité que rencontrent certains de nos concitoyens.
www.visionala maison.fr

06 30 20 80 37

L'aire de grand passage du Grand Sénonais

Les intercommunalités ont l'obligation d'avoir un terrain apte à accueillir les gens du voyage. Cependant, dans l'Yonne, seuls Sens et Avallon ont répondu à leurs obligations légales. De fait, le Sénonais accueille de nombreux groupes, faute d'une répartition plus homogène dans l'ensemble du département. De plus, notre territoire se situe sur la route des grands rassemblements, entre Gien et Chaumont.
Les services de la Ville de Sens et de l'Agglomération du Grand Sénonais font tout leur possible afin de minimiser les nuisances générées par les 200 caravanes accueillies, notamment en matière de pollution.
Cependant, de nombreuses incivilités sont toujours à déplorer, malgré la mise à disposition des équipements.

Les structures Petite Enfance de Sens s'ouvrent aux familles de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

La municipalité de Sens a fait le choix de répondre aux besoins des familles issues de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Cette politique va permettre aux tout-petits de bénéficier d'un accueil collectif et d'apprivoiser la vie en collectivité dans un environnement encadré par des professionnels de la petite enfance. Si vous souhaitez inscrire votre enfant en crèche, pensez à faire votre demande au moins deux mois à l'avance au pôle petite enfance.
21 promenade des Champs-Plaisants, Sens

03 86 95 53 08

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat *en construction*

Dans la cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H), les élus des 27 communes ainsi que les acteurs du territoire se sont rencontrés pour échanger, confronter leurs perceptions du Grand Sénonais et évoquer les spécificités de leur commune. L'élaboration de ce PLUi-H est un enjeu majeur pour le développement futur de notre agglomération. Il doit prendre en compte la préservation de l'espace, la gestion de l'eau et l'aménagement urbain pour créer à terme une cohérence entre les différentes politiques publiques.

Le PLUi-H est un outil qui a pour objectif de prévoir l'aménagement du territoire tout en renforçant l'identité des communes.
Il permettra de développer l'attractivité et offrir aux habitants un lieu de vie équilibré : un lieu d'habitation, de travail, de loisirs et de bien-être.
Le PLUi-H vise à faciliter la création d'emplois, le parcours résidentiel dans l'agglomération avec un cadre de vie attractif, respectueux de l'environnement et de la biodiversité.
Dans deux ans, il se substituera à l'ensemble des documents communaux existants. C'est le PLUi-H qui s'imposera lors de l'instruction des permis de construire et tout type de déclaration de travaux.

Réunion préparatoire sur le terrain, en présence des élus référents et des responsables en charge de l'élaboration du PLUi-H

FOCUS

Les élus de l'agglomération reconnaissent la nécessité à réfléchir ensemble avec les agriculteurs, entrepreneurs, habitants, associations, partenaires institutionnels, aux enjeux d'aménagement au-delà des limites du territoire communal qui est franchi chaque jour par les habitants. C'est pourquoi de nombreuses visites de secteurs, ateliers de réflexions et réunions de terrain ont été menés ces derniers mois pour entendre la voix de ceux qui pratiquent le territoire et le connaissent, maitrisent ses atouts et ses faiblesses.

Atelier thématique : habiter la cité à Sens le 7/02/2018

« Bien connaître notre territoire, c'est mieux le défendre. Bien comprendre les mutations qui sont à l'œuvre, c'est mieux anticiper le développement de son attractivité pour ne pas qu'il devienne un espace périurbain de la métropole parisienne et en faire un territoire avec une identité propre et un lieu de vie équilibré. »

Lionel Terrasson, vice-président en charge de l'habitat

Photographie du territoire : *le diagnostic du PLUi-H*

Une exposition itinérante a été proposée aux habitants dans les 27 mairies de juin à octobre. Elle a permis de présenter le diagnostic établi à l'issue des études réalisées durant les mois précédents avec les élus. Elle présente une analyse de notre territoire et son évolution. Tour d'horizon

Porte d'entrée de la Bourgogne Franche-Comté, de l'Ile-de-France et de la région Centre, le Grand Sénonais est constitué de paysages diversifiés où alternent espaces naturels, agricoles, périurbains et ruraux, organisés autour de l'Yonne.
L'exposition itinérante est déclinée en plusieurs panneaux thématiques :

- Attractivité et perspectives de développement
- L'eau
- Habiter la cité
- Le patrimoine et le centre-ville
- Les lieux de vie et les lisières urbaines

Elle dresse un véritable état des lieux des atouts et des spécificités du Grand Sénonais.

Le grand Sénonais c'est un territoire structuré par vallées

Le diagnostic du PLUi-H a fait ressortir la trame paysagère très spécifique du Sénonais constitué de vallées et de plateaux. Le projet s'appuie désormais sur ces grands fondements géographiques qui font l'identité du territoire et qui ont déterminé les choix d'installation de la population et d'aménagement du territoire.
Un système de vallées organisé autour de la vallée urbaine de l'Yonne et des 4 vallées affluentes : la Mauvotte, la Gaillarde, la Vannes et la vallée des Bordes.

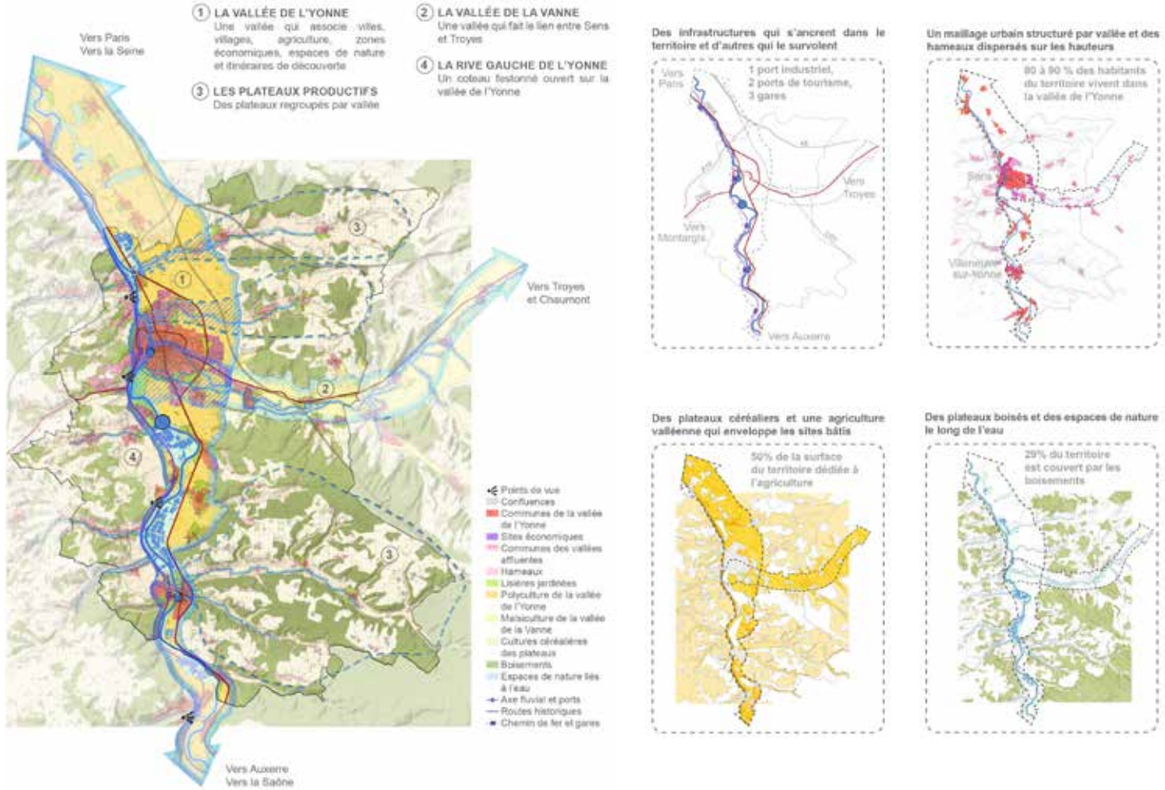

Dossier : le PLUi-H

Les atouts de notre territoire

Situation stratégique

La Communauté d'Agglomération est située au nord de la Bourgogne, à mi-chemin entre Troyes et Montargis. L'agglomération bénéficie d'une excellente desserte autoroutière traversée par l'A5 et A6 qui mènent à Paris et jusqu'au sud de la France et l'A19 qui nous relie à Orléans et Tours. Ces accès autoroutiers permettent l'implantation de plateformes logistiques.

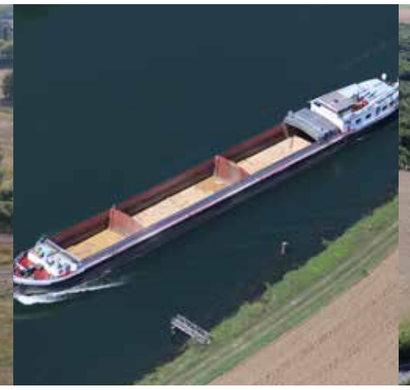

Le secteur logistique prend de l'ampleur avec le transport fluvial de marchandises : le port de Gron - grands gabarits - permet aux péniches de rejoindre Le Havre. Le Grand Sénonais concentre également deux gares ferroviaires reliant les habitants à Paris et Lyon, ainsi que deux ports de plaisances à Sens et Villeneuve-sur-Yonne.

Démographie positive

Le territoire compte des nouveaux arrivants venus notamment d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne. Ces ménages s'installent principalement dans les communes périurbaines et rurales bordant la ville de Sens. Les trajets domicile-travail se font particulièrement vers les communes de Sens, Saint-Clément, Gron, Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne mais aussi vers l'Ile-de-France, le Loiret et l'Aube.

Le secteur industriel ancré dans le paysage

Le bassin d'emploi regroupe des activités de commerces et services, agriculture, construction, administration, santé, sociale et des activités industrielles.
Les industries sont spécialisées dans les domaines de la métallurgie, l'équipement électrique et électronique, équipements mécaniques, plasturgie…
« *Il est évident que le développement du Grand Paris va inciter des entreprises à s'accroître dans le Sénonais et nous serons un des acteurs qui facilitera leur implantation. Comme autres atouts, nous avons des pôles d'excellence, j'en cite quelques-uns comme la mécanique de précision, les supports de l'énergie, la plasturgie, la logistique… Il est primordial, pour les entreprises qui viendront s'installer, de trouver les ressources techniques et la main d'œuvre qualifiée.* » souligne Charles Toutain, président de l'association Groupement des Industriels de la Région Sénonaise - GIRS. Cette association a été fondée par des industriels de Sens en 1919, preuve de l'ancrage de ce secteur d'activité dans le territoire. Elle soutient les dirigeants d'entreprises souhaitant s'installer.

Terre cultivée

50% de la surface du territoire est dédiée à l'agriculture. Le territoire abrite une agriculture variée :

- Cultures céréalières : maïs, blé, orge,
- Cultures oléoprotéagineuses : colza, tournesol,
- Production laitière qui alimente la fabrication de fromage à Saligny.

Les circuits courts, du producteur au consommateur se développent avec d'innovants concepts :

- Le drive fermier sénonais qui regroupe une douzaine de producteurs locaux,
- L' AMAP des Sénons à Gron où sont vendus des produits de saison,
- Les Jardins de la Croisière, chantier d'insertion où les produits cultivés à Sens sont vendus directement au consommateur,
- La Maison familiale de Gron où sont proposées des formations paysagistes…

ZOOM

Les 6 ateliers animés par les élus et par des professionnels se sont déroulés sur le terrain. Ce diagnostic territorial a permis de mettre en place les premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet de territoire pour l'agglomération.

Durant la première année qui vient de s'écouler, du mois de septembre 2017 au mois de septembre 2018, un travail de terrain très important a été réalisé autour de thématiques aussi importantes que le développement économique, l'eau, la mobilité, l'habitat, la consommation de l'espace, les espaces naturels et agricoles ou la place de l'agglomération aux côtés des autres partenaires publics (Grand Paris, Région Bourgogne-Franche-Comté…).
D'ailleurs, le projet d'aménagement et de développement Durables (voir encadré en fin de dossier) s'appuie sur ce diagnostic complet pour proposer des orientations politiques fortes. Comme il est en cours d'élaboration, il vous sera présenté lors d'un prochain numéro.
Nous vous proposons trois thématiques qui ont fait l'objet de discussions entre élus de l'agglomération qui illustrent la réflexion qui est conduite dans le cadre de l'élaboration de notre PLUi-H.

L'eau ligne de vie à maîtriser

Le Sénonais est un territoire riche de ces deux cours d'eau majeurs : l'Yonne et la Vanne qui ont façonné le paysage. Ce sont des éléments porteurs de trames écologiques aquatiques et humides, avec cependant des contraintes d'inondations fortes. Le PLUi-H impulse des pratiques plus favorables à la nature qui limiteront les risques d'inondations, tels que l'implantation locale de haies ou la lutte contre l'imperméabilisation des sols.
N'oublions pas que le grand Sénonais alimente Paris en eau au travers de l'aqueduc de la Vanne. Sa responsabilité est grande. La qualité et la bonne gestion de cette ressource est au cœur des politiques d'urbanisation : protection des sources et des captages, bonne conformité des assainissements et préservation des zones humides.

Rosoy

Saint-Martin

« Les conséquences des bouleversements climatiques - c'est une réalité - nécessitent l'organisation d'une gouvernance efficace en matière de lutte contre les inondations. Une responsabilité qui doit être partagée à tous les échelons, par tous les territoires.

Marie-Louise Fort, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais

ZOOM

GEMAPI : nouvelle comptence de l'Agglomération
La loi rend obligatoire la prise de la compétence GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - par l'Agglomération. Désormais, l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues et les inondations hors Yonne relevant de la compétence de l'Etat, sera suivi par l'Agglomération du Grand Sénonais.

Redéfinir les espaces résidentiels

Le schéma d'urbanisation est repensé pour défendre notamment la mixité, la compacité, la fluidité des déplacements. Aussi, réinvestir les centres-villes, doit permettre de préserver les paysages sénonais. Le cœur des villes a tendance à se désertifier au détriment des espaces agricoles grignotés par les nouvelles constructions individuelles.

Marsangy

L'équilibre territorial est une ambition du PLUi-H. Les conditions préalables pour atteindre cet objectif sont :
- Recenser les projets de constructions habitables,
- Modérer la consommation de l'espace entre la production et le renouvellement urbain,
- Localiser les opérations de reconstruction dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

La finalité est de limiter les constructions dans les zones agricoles et lisières en définissant une zone « enveloppe à bâtir » : les nouvelles constructions pourraient être bâties en prenant en compte les commerces de proximité, l'implantation des voies, les lisières jardinières, les lisières d'espaces publics.
Des idées sont en développement comme les jardins partagés, des lisères agricoles près d'habitations avec des chemins doux.
Les zones d'activités manquent aussi de verdure. Le PLUi-H réfléchit à modifier le paysage de ces zones en associant convivialité et amélioration du cadre de travail.

Au préalable, il convient :
- Constituer un espace spécifique en limite urbanisation/espace agricole, économe en foncier
- Offrir des usages à cet espace : selon les cas voie de desserte plantée, circulation douce, jardins familiaux, aire de jeux, bassins de rétention paysagers
- Maîtriser les clôtures et les implantations urbaines au contact de la lisière …

Ces nouvelles constructions seraient de formes architecturales innovantes, compactes pour laisser une place plus importante aux jardins et terrasses. Enfin, les modes de déplacement des résidents doit être un point essentiel de réflexion pour ces nouveaux quartiers. Ils pourraient faciliter la circulation entre les communes en privilégiant la qualité des logements, le calme et l'ouverture sur la nature.

« Je suis dans une démarche de construction d'habitation individuelle. Les idées comme la nature, l'intimité près des centres-villes me plaisent beaucoup. Il est important que nos lieux de vie nous permettent d'oublier le quotidien professionnel une fois chez nous. Les implantations proches des centres favorisent le lien avec les commerces de proximité.

Aurélie Allouis, habitante de Collemiers

Repenser les paysages autour des lieux de vie

Lors de l'atelier « patrimoine et centre-ville » à Villeneuve-sur-Yonne, les élus ont constaté que la commune met en avant son patrimoine architectural. La ville n'a pas oublié ses bâtiments historiques en leur redonnant une seconde vie. Le musée et l'office de tourisme ont fusionné et sont situés désormais porte de Joigny. Les anciennes fortifications sont réhabilitées et les douves sont devenues des jardins individuels. La ville montre son attachement au dynamisme d'un centre-ville proposant des commerces de proximité, des services aux habitants. Toutefois, certains locaux commerciaux ne trouvent pas preneur, des logements sont inhabités.

Repenser son cadre de vie

Une trame paysagère harmonisée des communes sera établie, en repensant les espaces des centres-villes, laissant place à l'histoire et non aux voitures, ouvrant l'espace public à la nature. Il s'agit d'implanter des « rues jardins » avec des bandes fertiles pour lutter contre la bétonisation. Mais aussi protéger et mettre en valeur les points de vue remarquables, dont nos paysages sont dotés.

Villeneuve-sur-Yonne

Le cadre de vie joue dans le choix d'habitation.
L'agglomération cherche à mettre en avant cet environnement dont les habitants bénéficient : espaces cultivés et forestiers à nos fenêtres, des espaces naturels le long de l'Yonne et la Vanne.
Le Grand Sénonais se doit d'encourager les producteurs à la transformation des produits sur place pour diversifier l'économie agricole, favoriser la mise en place des circuits courts et attractifs pour les nouveaux arrivants.
De nombreuses municipalités offrent des conditions favorables aux initiatives commerçantes de proximité et des conditions avantageuses aux professions médicales. Les espaces potentiels de développement doivent être définis en ouvrant les possibilités sur l'ensemble des parcelles non bâties en centre ville et offrant ainsi des lieux d'accueil aux professions médicales et commerçantes.

« La notion de proximité se perd avec le développement des centres commerciaux, des trajets quotidiens rallongés, une qualité de vie affaiblie par des constructions sur les terres agricoles et l'augmentation d'émission des gaz à effet de serre… Reconstruisons habilement ! »

Lionel Terrasson, vice-président en charge de l'habitat

ZOOM

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Grâce à ces nombreuses études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'intercommunalité a décidé de constituer un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document simple et concis, donnant une information sur l'avenir du territoire à long terme et son aménagement inspiré d'une histoire, d'une géographie, du paysage caractéristique du Grand Sénonais.
Le PADD a pour ambition un territoire dynamique en réseaux. Pour ce faire, les centres-villes historiques, les berges de l'Yonne notamment seraient des potentiels d'attractivité résidentielle, de développement économique et touristique. La consolidation de cette position passe également par l'image des industries et de l'agriculture, le renforcement des passerelles formations-emplois et l'aménagement du « mieux vivre » des zones d'activités. Une valorisation des atouts du territoire est un point structurant permettant de protéger ses habitants, ses paysages et ses ressources.
Le PADD est en cours d'élaboration par les élus de l'Agglomération. Fin 2018, il sera présenté aux personnes publiques associées (institutionnelles) afin que le cadre réglementaire décidé par les autorités publiques soit respecté. Il sera ensuite voté par le conseil communautaire, ouvrant le travail sur le volet réglementaire (rédaction de la régle d'urbanisme pendant toute l'année 2019).
Début 2019, une présentation du PADD au grand public sera organisée.

Le Pôle métropolitain est installé !

Jeudi 12 juillet s'est tenu à Troyes le comité syndical d'installation du pôle métropolitain Bourgogne-sud Champagne-porte de Paris dont les membres fondateurs sont les Communautés d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, du Grand Sénonais et de Chaumont.

Lors de ce premier comité syndical, François Baroin a été élu président du pôle métropolitain, Marie-Louise Fort, 1er vice-président, Christine Guillemy, 2e vice-president et Alain Balland, 3e vice-président. Ce comité a par ailleurs acté les modes de fonctionnement et de gestion de ce pôle métropolitain. La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole s'est engagée à mettre à disposition un agent à 50 % afin de diriger cette structure. Valérie Dufresnes, directrice des affaires juridiques et de la commande publique à l'Agglomération troyenne gère désormais le pôle nouvellement constitué. Elle sera rejointe par Olivia Marikian, directrice adjointe du pôle avec une mise à disposition à hauteur de 20% par le Grand Sénonais. Enfin, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une présidence tournante à la tête de ce pôle métropolitain.

Le bureau du pôle métropolitain

- **Délégués titulaires** : Marie-Louise Fort, Michel Jouan, Cyril Boulleaux et Pascale Larché
- **Suppléant** : Véronique Frantz, Gille Sabattier
- **Conseillers extracommunaux** : Dominique Chappuit, Stephane Perennès, Jean-Louis Gaujard et Nicole Langel

Ils ont dit

François Baroin, maire de Troyes, président de Troyes Champagne Métropole :
Avec une structure légère et peu coûteuse, fondée sur la mutualisation, le pôle métropolitain permet d'accroître la place des agglomérations sur le territoire. Il permettra de porter ensemble des projets structurants pour les territoires et pour l'aménagement, l'économie, le développement, tant nationaux qu'européens. A terme, le principe de continuité territoriale pourrait être appliqué en intégrant d'autres agglomérations comme Montereau, le Gâtinais, Fontainebleau.

Marie-Louise Fort, maire de Sens, président de l'Agglomération du Grand-Sénonais :
Ce pôle est un outil au service de la réflexion, des initiatives et des projets porteurs d'attractivité et de rayonnement pour nos territoires. Et c'est ainsi, ensemble, plus visibles, plus forts, que nous serons en capacité de nous affirmer comme un acteur incontournable aux côtés de nos départements, nos régions, nos métropoles dont celle du Grand Paris, pour prendre part aux discussions qui impacteront directement nos administrés et la trajectoire de nos territoires dans les années à venir.

Christine Guillemy, maire de Chaumont et présidente de l'agglomération de Chaumont :
Un important travail concernant l'enseignement supérieur, l'innovation, la recherche pour une meilleure répartition entre l'offre et la demande des étudiants est déjà engagé. C'est un axe fort et stratégique de notre collaboration. Nos territoires se trouvent à un carrefour ; cependant, il ne doit pas être uniquement un passage mais bien un carrefour de projets.

Le budget du pôle métropolitain

Le pacte de coopération approuvé par les EPCI fondateurs au printemps 2017 indique que « la 1ère étape du fonctionnement se fondera sur un volume estimé à 100 000 € annuels ». **La contribution budgétaire des EPCI membres est fixée annuellement par le conseil métropolitain pour 50 % selon une part fixe et pour 50 % au prorata de leur poids démographique : 48 %, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, 27%, Agglomération de Chaumont 25 %.** En tenant compte de la date d'adoption du premier budget du pôle et du fait que les seules recettes pour cette première année sont constituées par les contributions de ses membres, le montant global des contributions s'élève à 47 100 €, répartis comme suit :

- Troyes Champagne Métropole 22 608 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais 12 717 €
- Agglomération de Chaumont 11 775 €

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance pour *toute l'agglomération*

Le Grand Sénonais bénéficie d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), compétence obligatoire d'une Communauté d'Agglomération. Son rôle ? Diminuer et prévenir la délinquance en ciblant les infractions constatées sur le territoire. Il permet surtout aux vint-sept communes de l'agglomération de bénéficier de projets de prévention innovants qui ne profitaient jusqu'alors qu'aux seuls résidents de la commune de Sens dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Focus sur les actions menées sur le territoire.

Le garde des Sceaux découvre les expositions sur la justice des mineurs

Nicole Belloubet, garde des Sceaux et ministre de la justice s'est rendue à Sens en mai dernier afin de découvrir un projet de prévention et de sensibilisation innovant : deux expositions interactives à destination des écoliers et collégiens du Sénonais intitulées « 9-13 : moi, jeune citoyen » et « 13-18 : questions de justice ». Les élus de l'agglomération siègeant au sein du CISPD, les responsables des établissements et les élèves de 4e du collège Chateaubriand de Villeneuve-sur-Yonne étaient présents lors de cette visite. Ghislaine Pieux, éducatrice au sein de la protection judiciaire de la jeunesse et adjoint au maire délégué à la jeunesse et au lien social à Sens a précisé le contexte de cette action : « éducateurs, professeurs et gendarmes travaillent avec ces outils dans le but que nos jeunes deviennent des citoyens avertis ayant acquis les valeurs de notre République. Plus de 700 collégiens ont profité en 2017-2018 de l'exposition « 13-18 : questions de justice ». Les élèves se sont très bien approprié l'outil. Les thèmes qui les ont le plus fait réagir sont les stupéfiants et le viol». La ministre s'est montrée très attentive et les échanges avec les jeunes ont été riches d'enseignement.

Prévention de la radicalisation : le théâtre pour mieux désamorcer !

Après avoir organisé deux journées d'information sur la radicalisation à l'attention des professionnels du Sénonais en 2016 et 2017, le CISPD a mis en œuvre en avril dernier une action de prévention en direction des lycéens par l'intermédiaire de la pièce de théâtre d'Ismaël Saïdi, « Djihad », qui fait le pari de l'humour comme instrument de lutte contre la radicalisation religieuse et le développement de l'intolérance. Cette pièce, véritable outil pédagogique, bénéficie du soutien du ministère de l'Éducation nationale. Plus de 500 lycéens ont assisté à cette pièce. Tous ont salué le jeu des acteurs et la prouesse de réussir à traiter un sujet aussi sensible de manière drôle, accessible et pertinente. La démarche initiée avec les lycées de Sens sera poursuivie, notamment sur les questions de discrimination, de liberté d'expression ou de tensions identitaires.

Préserver nos enfants contre les dérives du numérique

Afin d'acquérir, dès le plus jeune âge, une bonne pratique du numérique et savoir réagir en cas de dérives, le CISPD du Grand Sénonais finance les interventions de l'association « e-Enfance », reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'Éducation nationale. Prolongeant le travail engagé en février 2017 lors de la quinzaine « e-réputation : être adolescent à l'ère du numérique », ces actions visent à transmettre aux élèves les valeurs et les moyens liés à un usage responsable d'internet. « e-Enfance » gère le numéro national gratuit et confidentiel, Net Ecoute, au 0 800 200 000 ainsi que différentes plateformes de communication et de messagerie via le site www.netecoute.fr. Parents, enfants et professionnels y reçoivent aides, conseils pratiques et assistance psychologique dans le cas de cyberharcèlement, piratage de comptes, contacts indésirables…

EN CHIFFRES

- 1100 élèves de l'agglomération ont profité de l'exposition « 13-18 : questions de justice » entre 2016 et 2018
- 29 actions de sensibilisation menées en 2017 lors de la quinzaine « e-réputation : être adolescent à l'ère du numérique »
- 500 élèves des lycées de Sens ont assisté à l'action de prévention de la radicalisation

Le Grand Sénonais soigne son image à *l'international*

La conférence des ambassadeurs initiée fin août par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, s'est achevée sur le territoire sénonais par la visite du port de Gron et les silos agricoles de la coopérative INOVAE.

Marie-Louise Fort, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et maire de Sens, Stéphane Perennes, maire de Gron et vice-président de l'Agglomération et Patrice Latron, préfet de l'Yonne ont reçu une délégation composée d'une douzaine d'ambassadeurs de France et conduite par Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

La délégation des ambassadeurs a ainsi rencontré des acteurs économiques importants de notre région dont Didier Mercey, directeur portuaire, Logiyonne et Etienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne ainsi que de nombreux entrepreneurs et chefs d'entreprise du nord Sénonais.

Ces hauts fonctionnaires représentant les intérêts de la France en Croatie, Ukraine, Zambie, Philippines, Côte d'Ivoire, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie et les Iles de Vanuatu ont unanimement apprécié cette immersion dans le tissu économique et industriel du Grand Sénonais. D'aucuns ont relevé l'intérêt de l'installation portuaire qui relie directement le Sénonais au port du Havre et par extension à l'international, d'autres ont apprécié, du haut des silos, la richesse de notre tissu industriel et la modernité des installations présentes sur notre territoire.

Marie-Louise Fort, président de l'Aggomération et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en compagnie de la délégation des ambassadeurs

Zone industrielle de Salcy

Le Grand Sénonais est en mouvement. Nous avions planté les graines du développement avec le président de la CCI de l'Yonne, Gaston Simonato, en initiant le projet portuaire dans les années 2000. Depuis, cette zone n'a eu de cesse de se développer, nombreuses sont les entreprises qui ont prospéré grâce à cette infrastructure. Une vision d'avenir qui illustre parfaitement ce qu'est l'essence même de l'action politique.

Marie-Louise Fort, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Deux nouveaux compacteurs pour la déchèterie des Sablons

En moyenne, 300 à 350 véhicules viennent vider leur contenu dans la déchèterie des Sablons. Certains jours, cette fréquentation atteint les 600 véhicules. Aussi, afin de faciliter la rotation sur la plateforme de tri, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de deux nouveaux compacteurs. Grâce à ce nouveau matériel, le temps d'attente entre les changements des containers sera diminué, favorisant ainsi l'accueil du public.

L'impressionnante machine de 10 tonnes déploie son bras hydraulique au bout duquel tourne un rouleau de 2 tonnes : 3 minutes suffisent pour réduire de moitié le volume la benne de plaques en bois. Prochaine cible, la benne de cartons, une formalité. Pour en faciliter le contour, l'imposant engin est équipé d'une caméra et de cellules. Enfin, vrai gain de temps dans la manutention, le compacteur déplace aussi les bennes. Plus besoin d'appeler en urgence des camions pour la rotation des containers.

L'engin peut déchiqueter tout type de matériaux : ferrailles, bois, plastiques, déchets verts… Grâce à la cabine de commande fermée, les agents le manipulant sont à l'abri des projections et des intempéries. « *L'arrivée des ces deux machines est une réelle satisfaction car peu de déchèteries sont équipées d'outils comme ceux-là. Beaucoup d'usagers nous questionnent sur cet engin et son utilisation. C'est l'occasion de nouer le dialogue et parler de l'importance de la gestion des déchets* » précise l'un des agents de l'agglomération en charge de la gestion de la déchèterie. L'achat de deux compacteurs, de 116 000 € chacun, sera amorti sur 3 années. Leur durée de vie est de 12 à 13 ans.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération, c'est : 3 déchèteries zone des sablons, zone des Vauguillettes et à Villeneuve-sur-Yonne.

Gérard Savourat, vice-président de la Communauté d'Agglomération, a réceptionné un nouveau modèle de compacteur jeudi 5 juillet à 10h à la déchèterie des Sablons.

Une nouvelle signalétique est affichée pour aider le public à faire correctement la répartition de leurs déchets dans les bennes appropriées.

- Cet achat permet une diminution de 30% des rotations des bennes soit environ 30 000 € d'économie par déchèterie.
- Les économies seront aussi environnementales puisque le recours aux camions pour changer de benne seront réduits entrainant moins d'émissions de CO2.
- L'ancien compacteur avait été acheté en 2006. Pas question de le laisser de côté. Toujours en état de marche, il va prochainement subir une révision pour pouvoir continuer son travail à la déchèterie des Vauguillettes.

Tous les renseignements sur : www.grand-senonais.fr

Déchets : à chacun son bac *pour les communes*

Afin d'assurer l'équité entre les usagers sur le territoire, la Communauté d'Agglomération entame une vaste campagne de distribution de bacs roulants. Dans les années à venir, chaque habitant du territoire sera équipé d'un bac à ordures ménagères (couvercle grenat) et d'un bac pour les recyclables (couvercle jaune) mis gratuitement à disposition par la collectivité.

Informations 06 31 29 62 64

octobre à décembre 2018	Armeau - Dixmont - Etigny - Les Bordes - Passy - Rousson - Saint-Denis-lès-Sens - Soucy - Véron - Villeneuve-sur-Yonne	Bac à ordures ménagères **couvercle grenat**
2019	Collemiers - Courtois-sur-Yonne - Fontaine-la-Gaillarde – Gron – Maillot - Malay-le-Grand - Malay-le-Petit - Marsangy - Noé - Rosoy - Saint-Clément - Saint-Martin-du-Tertre - Saligny - Villiers-Louis - Voisines	Bac pour les recyclables **couvercle jaune**
2020	Paron - Sens	Bac pour les recyclables **couvercle jaune**

D'ici la fin décembre 2018, ce seront environ 7800 foyers qui pourront, s'équiper gratuitement d'un bac à ordures ménagères fourni par la Communauté d'Agglomération.

Un avantage certain pour tous les habitants qui auront ainsi un équipement adapté à leurs besoins, respectueux de l'environnement et adapté au système de collecte.

Les bacs proposés auront une contenance de 140 à 340 litres, selon la constitution de leur foyer.

Pour obtenir votre bac, c'est très simple

- Connectez-vous sur le site du grand sénonais : **https://www.grand-senonais.fr/collecte-et-traitements-des-dechets/**
- Remplir le formulaire de demande de bac en ligne et joindre le justificatif de domicile

OU

- Télécharger le formulaire, l'imprimer et le renvoyer par mail à demandebac@grand-senonais.fr, accompagné d'un justificatif de domicile

OU

- Le déposer à la mairie de votre commune.

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer le formulaire, ils seront à votre disposition dans les lieux de permanence.

Votre bac sera disponible aux jours prévus pour votre commune de 9h à 17h

- **SAINT-DENIS-LÈS-SENS :** atelier municipal, rue des Ladres
Jeudi 18 octobre, vendredi 19 octobre et samedi 20 octobre
- **SOUCY :** place de la Mairie
Jeudi 25 octobre, vendredi 26 octobre et samedi 27 octobre
- **ETIGNY :** foyer communal
Jeudi 8 novembre, vendredi 9 novembre et samedi 10 novembre
- **ROUSSON :** arrêt de bus, rue du Moulin
Jeudi 15 novembre, vendredi 16 novembre et samedi 17 novembre
- **DIXMONT :** service technique, route de Joigny
Jeudi 22 novembre, vendredi 23 novembre et samedi 24 novembre
- **LES BORDES :** local technique communal, 3 rue du Lavoir
Jeudi 29 novembre, vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre
- **ARMEAU :** salle des fêtes, rue de l'église
Jeudi 6 décembre, vendredi 7 décembre et samedi 8 décembre
- **VÉRON/PASSY :** place de l'église à Véron
Jeudi 13 décembre, vendredi 14 décembre et samedi 15 décembre
- **VILLENEUVE-SUR-YONNE :** rue Gutenberg (dernier bâtiment sur la droite)
Jeudi 20 décembre, vendredi 21 décembre et samedi 22 décembre

Transfert de la compétence eau et assainissement à l'Agglomération

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération assure la compétence de l'eau pour 17 communes et de l'assainissement pour l'ensemble de l'agglomération. En s'unissant, les collectivités sont en meilleur capacité de garantir une eau de qualité et préserver cette ressource fondamentale durablement. Des moyens accrus qui sont aussi consacrés aux réseaux d'eaux usées d'origine domestique et industrielle.

Cette gestion assurée par les agents territoriaux du service des eaux et assainissements s'appuie sur les savoir-faire, la connaissance des réseaux et l'expertise des hommes et femmes issus des différentes collectivités. Aujourd'hui, la régie offre un niveau de service homogène à l'ensemble des usagers de l'agglomération.

Les agents veillent en permanence au bon fonctionnement des équipements, à leur maintenance et à leur entretien. D'ailleurs, pour répondre aux exigences réglementaires, des prélèvements sont effectués quotidiennement et à chaque étape du traitement des effluents.

Réservoir eau potable

Les engagements du service

- La protection de la qualité des ressources
- La gestion patrimoniale renforcée et cohérente des réseaux avec un programme de renouvellement ambitieux et constant
- L'accès pour tous les usagers de la Communauté d'Agglomération à un service équitable tendant vers un prix unique
- La promotion de la consommation de l'eau du robinet avec la marque de territoire "la Sénone"
- La sécurisation des approvisionnements
- La fiabilisation des équipements techniques

Des enjeux environnementaux et maitrise des coûts

La gestion de l'eau ne se limite plus à traiter, distribuer de l'eau potable et récupérer des eaux usées. Elle prend en compte la protection du milieu naturel. L'eau est une richesse et un bien commun dont il faut garder la maîtrise ; c'est pourquoi des investissements très importants sont réalisés pour garder une ressource de qualité et une tarification maîtrisée inférieure à la moyenne du département de l'Yonne. Certains réseaux de communes sont passés d'un rendement de 55 à 75 %.

« Cette régie entend incarner un modèle de gestion publique vertueuse en consacrant les taxes et les redevances perçues au seul bénéfice de l'entretien et de la modernisation des réseaux d'eaux et d'assainissement. Une obligation faite pour protéger l'eau, une ressource et un bien commun. »

Véronique Frantz, vice-présidente chargée de l'eau et assainissement

LE SAVIEZ-VOUS

Le rendement du réseau représente le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution. C'est un indicateur de lutte contre le gaspillage. Le rendement moyen dans l'Yonne est de 73,13%, de 79,9 % sur le plan national et de 79,87 % pour l'agglomération du Grand Sénonais.

Eau et assainissement

LE BILAN EN CHIFFRES (2017)

Armeau, Collemiers, Dixmont, Etigny, Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Les Bordes, Marsangy, Paron, Passy, Rosoy, Rousson, Saligny, Sens, Soucy, Véron et Villeneuve-sur-Yonne

EAU		ASSAINISSEMENT	
525,45 km		**10 stations**	
Investissement **1 148 807 €** modernisation du réseau	Investissement **120 716 €** travaux dans les stations et réservoirs	Investissement **108 005 €** travaux dans les stations d'épuration	Investissement **187 447 €** postes de relèvement
5,101 km de rénovation	**47 898 habitants**	**48 768 habitants**	**Curage** • **préventif : 41,16 km** • **curatif : 43,41 km**
353 mesures de quaité	**1,53 € TTC/m³**	**2,36 € TTC/m³**	**505 tests de conformité**

Volume produit
3 924 676 m³
eau potable

Total de 3,89 € TTC/m³ (2017)
Moyenne Yonne (2015) : 4,34 €/m³

Volume effluents traités par les stations d'épuration
3 218 845 m³

Première édition de la rencontre *Sens Electronique Numérique Son*

Les 17 et 18 octobre à la salle des fêtes de Sens et aux espaces culturels savinien, rue st pierre le vif à Sens.

Cet évènement est organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Yonne et l'association défiSON qui a pour vocation le développement des filières « Son » dans l'Yonne.
La Communauté d'Agglomération organise cet évènement atypique, 1er du genre dans l'Yonne, ouvert à la fois aux professionnels et au grand public.
Du côté des professionnels, deux journées sont dédiées aux entreprises et aux professionnels de la santé, à la salle des fêtes de Sens les 17 et 18 octobre. Lors de ces deux jours, plus de 30 entreprises et laboratoires français des filières du son seront présents, l'objectif étant de mettre en lumière l'ensemble des nouvelles technologies apportées par la recherche, dans les domaines du son, de l'électronique, de l'acoustique.
Les exposants (laboratoires, chercheurs et concepteurs de nouvelles technologies…) présenteront leurs procédés sur leurs stands. Des conférences thématiques seront également proposées spécialisées dans le domaine de la santé (traitements innovants contre le cancer, recherches sur le cerveau et Parkinson…)
Des sons seront à découvrir pour le grand public (adultes et enfants).
Un instrumentarium et des sculptures Baschet (également visibles à la salle des fêtes) seront installés aux espaces culturels Savinien et présentés à des classes de primaire et collège (entrée libre pour le grand public de 16h30 à 18h30)
Ces sculptures aux allures extraterrestres, diffusent des sons purs parfois de contrebasses, d'orgues… Des visites de groupes seront organisées pour découvrir l'instrumentarium. Il est interdit de ne pas toucher !

SENS ELECTRONIQUE NUMÉRIQUE SON

Le son dans toutes ses dimensions

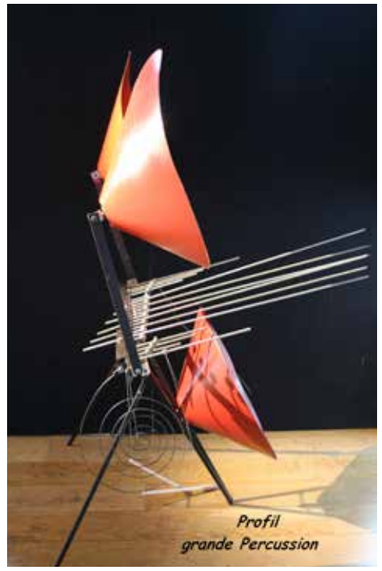

Plus d'informations sur : www.grand-senonais.fr

Le Bar'Ouf'Café, un nouveau lieu de vie à Collemiers !

Unis par une volonté commune de redonner vie au village, plusieurs habitants enthousiastes de Collemiers et des environs proches ont décidé il y a quelques mois de créer un café associatif.
Lieu d'échanges et de partage mis à la disposition des gens du village et des environs pour améliorer au plus près la vie de tous les jours, le Bar'Ouf Café a été inauguré le 23 juin.

Après avoir œuvré pendant plusieurs mois pour rénover le local et élaborer la partie administrative, les bénévoles du collectif vous reçoivent pour prendre un café ou autre, acheter des produits équitables ou bio, offrir un accès au multimédia, participer à des ateliers, des conférences, des concerts ou tout simplement venir partager un moment convivial.
La condition indispensable pour y avoir accès puisqu'il s'agit d'une association est celle d'être membre et donc de s'acquitter d'une petite cotisation (1€/mois ou 10 €/an). Un programme riche et varié vous est proposé, le Bar'Ouf'Café nous réserve bien des surprises…
Vous pouvez suivre toute l'actualisté du Bar'Ouf Café sur leur page facebook, le contacter par mail (contact@baroufcafe.fr), par téléphone au 06 78 09 54 03 ou rendre une petite visite au café au 5 rue de la Vossière à Collemiers.
Le meilleur accueil vous sera réservé !

HORAIRES
- **mercredi de 17h à 19h**
- **vendredi et samedi de 10h à13h et de 16h à 20h**
- **accueil pour les manifestations à partir de 19h avec petite restauration possible sur réservation)**

Quand le théâtre s'exporte *à Dixmont*

Des bottes de paille, une buvette faite de bric et de broc, des canapés usés par le temps, des palettes relookées, des pneus, des objets insolites disséminés çà et là dans un grand champ, le ton est donné, le spectacle peut commencer.

Nous sommes à la grande Hâte, hameau de Dixmont où s'est déroulée du 15 au 19 août la 2e édition du festival de théâtre en plein air. Une chaise, une table, quelques personnes jeunes, souriantes, voici l'accueil. Joseph, un des jeunes metteurs en scène est présent avec quelques amis et comédiens, de ceux qui vont jouer la comédie.
Joseph et Alyssa, les deux protagonistes nous expliquent les raisons de leur présence dans ce lieu : « *la maison de famille de Dixmont est suffisamment grande pour abriter la troupe- 10 comédiens-tous déjà acteurs ou en passe de la devenir. Nous avons choisi des pièces du répertoire classique, en l'occurrence Les Oiseaux d'Aristophane et le Dindon de Feydeau que nous avons adapté en 10 jours dans un format court. Les pièces ont été remaniées mais en respectant les textes originaux. Notre envie a été de nous rapprocher du public, de partager de bons moments avec lui dans un lieu inhabituel hors des villes et sans beaucoup de contraintes* ». Lors de l'interview, ils ont tenu à exprimer leurs plus vifs remerciements aux villageois, agriculteurs, producteur de cidre et tous les partenaires pour leur aide précieuse.
Pari tenu : le soleil a été au rendez-vous, les cent à cent cinquante personnes présentes chaque jour ont été enchantés. Les dix comédiens ont interprété leur rôle à merveille, des échanges forts sympathiques ont eu lieu avant, après, et chacun est reparti de son côté en promettant de revenir l'an prochain.

C'est la rentrée pour l'école intercommunale de musique, danse et théâtre

L'ensemble des professeurs de l'école intercommunale de musique, danse et théâtre se sont réunis, pour la première fois, début septembre, lançant la première rentrée de la nouvelle école.

Les structures de Paron, Villeneuve-sur-Yonne et Sens, regroupées en une seule école, portent sur les fonts baptismaux la création prochaine d'un conservatoire à rayonnement intercommunal.
Effectif depuis le 1er janvier 2018, le transfert de la compétence de l'enseignement artistique à l'Agglomération donne naissance à cette nouvelle structure. « *Tout en proposant des cours de grande qualité, cette nouvelle structure a la taille suffisante pour un classement en conservatoire* » explique Simone Mangeon, vice-présidente chargée des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs. Ce regroupement de moyens permet la mise en place d'un cursus d'apprentissage reconnu et diplômant avec, à terme, l'accès pour les élèves à l'enseignement supérieur pour se former aux métiers de la culture.

L'établissement intercommunal d'enseignement artistique du Grand Sénonais : 35 professeurs pour 622 élèves.

« Notre collectivité a un rôle décisif à jouer dans le cadre de l'enseignement artistique. Sur notre territoire, nous devons proposer aux amateurs, petits et grands, un socle commun d'apprentissages en lien étroit avec les pratiques de nos concitoyens et notre vie culturelle locale. »

Simone Mangeon, vice-présidente chargée des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs et maire de Collemiers

80% des élèves viennent du grand Sénonais

« *80 % des élèves qui fréquentent cette structure intercommunale provient des 27 communes de l'agglomération* » précise Marc Jamon, le nouveau directeur arrivé courant de l'été. L'agglomération prend désormais à sa charge la gestion des personnels et professeurs, l'entretien des bâtiments restant dévolu aux communes. L'enseignement continue à être dispensé à Villeneuve-sur-Yonne, Paron et Sens.

Cours de danse à Villeneuve-sur-Yonne

Pour vous inscrire : www.grand-senonais .fr

- **Site Sens** : espaces culturels Savinien, 3 place Etienne Dolet, 89100 Sens
Tél. 03 86 96 45 00
ecolemusiquetheatre@mairie-sens.fr
- **Site Paron** : pôle culturel, 41 avenue du Stade, 89100 Paron
Tél. 03 86 83 72 41
ecolemusiquedanse@paron.fr
- Conservatoire municipal
Espace culturel Jean-Pierre Pincemin
3, rue Jorge Semprún, 89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél. 03 86 87 19 26
conservatoire.romaindidier.ma@gmail.com

Bio express

Marc Jamond, une expérience au service d'un projet
Après avoir été directeur de conservatoire dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var, il exerçait depuis 2008 les fonctions de directeur du conservatoire de Colomiers en Haute-Garonne. Titulaire du grade de professeur d'enseignement artistique hors classe, Marc Jamond a notamment déjà œuvré pour la mutualisation d'équipement dans ses précédents postes. Il a en charge la direction du conservatoire intercommunal du Grand Sénonais, prochainement mis en place.

ZOOM

Des tarifs préférentiels pour les habitants de l'agglomération
En septembre, l'école intercommunale de musique, danse et théâtre du Grand Sénonais effectue sa première rentrée. Une refonte des tarifs a été élaborée afin de permettre une contribution plus équitable entre les habitants de l'Agglomération et ceux hors territoire. Si elles le souhaitent, les communes extérieures à l'agglomération peuvent s'engager, au travers d'une convention, à participer au fonctionnement de l'établissement. Leurs habitants pourront ainsi bénéficier des tarifs appliqués dans la Communauté d'Agglomération.

Présentation de 6 *villages*

Dans ce quatrième numéro du magazine de l'agglomération, six villages sont mis à l'honneur. Il s'agit de Noé, Les Bordes, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Maillot et Marsangy. Ces six communes ont toutes des particularités qui leur sont propres mais partagent une douceur de vivre se dévoilant au quotidien.

NOÉ, entre la rivière Vanne et la forêt

Maire : Jacques Fouquart
548 Noémiens et les Noémiennes

A 5 kms au sud-est de Malay-le-Grand, le bourg le plus proche et à 10 kms de Sens, la capitale des Gaules, Noé doit son charme aux vallons dans lesquels il se niche. Entre le massif de la forêt d'Othe et la Vanne, rivière aux nombreux méandres, le village se veut discret tout en étant fort dynamique.
Les amateurs de nature pourront choisir entre longer les berges de la Vanne toute proche ou explorer les nombreux chemins de la forêt d'Othe qui leur permettront la pratique de nombreuses activités au cours des saisons : pêche, chasse, cueillette de champignons, marche ou tout simplement promenade tranquille tout en admirant les beautés de la nature. Et qui sait, peut-être croiseront-ils au détour d'un chemin un polissoir, Noé ayant été un lieu d'habitations préhistoriques ou le pressoir ayant servi à la fabrication du cidre et de l'huile de noix.
Les amateurs d'histoire ancienne ne seront pas lésés en découvrant un petit menhir « la borne percée » dans la forêt des Hauberts ; on raconte que les paysans faisaient autrefois tourner les vaches stériles autour. L'empereur Napoléon lors de la campagne de France se serait servi de cette pierre dressée pour attacher son cheval.

Quiconque habite à Noé saura trouver des animations à son goût ; le comité des fêtes, très dynamique, organise le vide-grenier, la fête de la Saint-Jean et diverses animations. Jeunes, moins jeunes et seniors se verront proposer de la gymnastique volontaire ; pour les plus entraînés, un plateau sportif permet la pratique de certaines activités, en particulier le football. Les enfants fréquenteront la dynamique école du village et les personnes âgées se réuniront régulièrement pour passer des moments agréables.

LES BORDES, sur les pas des maquis de Bourgogne

Maire : Claude Hauer
541 Bordésiotes et Bordésiots

Auparavant rattachée à la Communauté de Communes du Villeneuvien, Les Bordes fait partie depuis le 1er janvier 2016 des 27 communes qui composent la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.
Ce bourg paisible est composé de 11 hameaux, la population y est relativement jeune puisque 20% des habitants ont moins de 16 ans et ne cesse de croître depuis 1980. Comme dans beaucoup de villages de la région, la vigne y était cultivée sur des coteaux bien exposés mais fut ravagée par le phylloxéra. Proche de la forêt d'Othe à l'Ouest de Dixmont dont la commune fut détachée pendant la révolution, Les Bordes offre aux randonneurs la possibilité de nombreuses promenades. L'une d'elles les emmènera peut-être « sur les pas des maquis de Bourgogne » où en 2009 a été installée à la Roche-au-Diable une stèle commémorative en hommage aux résistants de la guerre 39-45. Outre ce monument dédié aux victimes tuées dans ce combat pour la liberté, la curiosité en est le site mégalithique fait de blocs de granit monumentaux disposés en cercle de type Cromlech. Certaines de ces roches creusées en foyer ou en baignoire ont même fait l'objet de rites et de superstitions jusqu'au siècle dernier.

Des polissoirs, blocs de roche dure (grès, granite…) ayant servi au néolithique à polir les haches en pierre sont à découvrir dans divers lieux autour du bourg, polissoir de la côte de Fontaine, polissoir de la roche-au-diable…
Parmi les autres curiosités, il ne faut pas oublier de passer devant le moulin à vent, faire un détour par l'église Saint-Pierre, admirer le lavoir en ayant une pensée émue pour ces buandières dont le travail était de nettoyer le linge en toutes saisons en chantant…

MÂLAY-LE-GRAND, la ville à la campagne

Autrefois appelé Malay-le-Vicomte et connu actuellement sous le nom de Mâlay-le-Grand, ce gros bourg situé à 5km au sud-est de Sens offre à ses habitants les infrastructures et commodités essentielles pour y bien vivre.
Ecoles maternelle et élémentaire, centre de loisirs, garderie et cantine, commerces divers, pôle santé, bibliothèque, marché sans oublier les seize associations sportives et culturelles procurent aux enfants comme aux adultes un confort de vie inégalable.
Proche de Sens tout en étant autonome grâce à ses équipements, Mâlay-le–Grand doit son charme de village bourguignon aux deux cours d'eau qui le traversent, la Vanne et le ruisseau du ru de Mondereau.

Maire : Séverine Mainvis
1590 Malaysiennes et les Malaysiens

Des fouilles archéologiques récentes ont été entreprises et ont permis de mettre à jour un aqueduc romain situé au lieu-dit de la Faucaudrerie. Dans un autre registre, une centaine de chaussures en cuir datés des 13e et 14e siècles ont été retrouvées.

Un château édifié vers 1490, « le château de la Houssaye » fait partie des édifices remarquables d'origine féodale subsistant encore. Flanqué de cinq tours dont la chapelle dotée d'une cloche en bronze datée de 1654 et classée monument historique, il a, au début des années 1800 appartenu à Bourienne, secrétaire et ami de Napoléon. Il fait partie du domaine privé à l'heure actuelle mais peut se visiter à certaines occasions, telles les Journées du patrimoine.

MÂLAY-LE-PETIT, le plaisir de se promener sur le chemin de halage

Petite sœur de Mâlay-le-Grand et aux destins toujours liés, Malay-le-Roi ainsi nommé à la fin du 12e siècle s'étend le long de la route départementale 660 dans la vallée de la Vanne. Petit village de charme, Mâlay-le-Petit ainsi nommé depuis 1793 occupe une place privilégiée de par sa proximité immédiate avec Sens et ses espaces naturels et boisés offrant une agréable diversité d'activités. La pittoresque petite église Saint-Pierre construite en 1748 mérite que l'on s'y arrête pour découvrir son calvaire, son retable, la statue de la vierge à l'enfant et le tableau de la Vierge à l'enfant avec Jean-Baptiste, huile du peintre Le Coq.

Maire : Martine Charetié
367 Malaisiennes et les Malaisiens

Profitant de cette pause, vous pourrez admirer dans le village quelques maisons de caractère typique de nos villages sénonais dont la mairie-école.
Une petite promenade sur le chemin de halage le long de la Vanne, principal cours d'eau qui traverse la commune, finira de vous conquérir, vous conduisant peut-être jusqu'à l'usine de relevage des eaux de la Ville de Paris et vous ouvrira l'appétit. L'auberge renommée « le Rabelais » installée au centre du village vous accueillera pour vous faire déguster ses meilleures spécialités. Quelle bonne aubaine !

MAILLOT, le bourg du néolithique

Bourg rural au sud de Sens, Maillot-Masleotum dans un document daté de 1179 – atteste depuis fort longtemps de la présence de l'homme sur le site. Des fouilles archéologiques font en effet mention de vestiges d'habitants du néolithique (6000 ans avant Jésus-Christ) d'objets de l'âge de bronze et de traces de l'époque romaine.

C'est peu dire que Maillot fait partie de ces villages dont l'histoire remonte à des millénaires.
Maillot se compose du centre ancien au cœur du village avec la mairie, les écoles et les commerces, des extensions récentes composées de pavillons individuels, de trois zones artisanales et commerciales en périphérie et d'une zone agricole importante.
Le bourg est traversé par la Vanne, rivière prenant sa source à plusieurs kilomètres de Troyes dans l'Aube et rejoignant l'Yonne en amont de Sens après avoir poursuivi nonchalamment son petit bonhomme de chemin pendant une soixantaine de kilomètres. Elle alimente d'ailleurs le lavoir en bordure d'un petit parc aménagé et entretenu fort joliment par les employés de la Ville.

Maire : Gilles Sabattier
1107 Maillotines et les Maillotins

L'église date du 12e siècle et reproduit avec des dimensions réduites le plan de la basilique voisine et contemporaine de Saint-Savinien de Sens datée de 1068, le seigneur de Maillot étant l'abbé Saint-Pierre-le-Vif au Moyen Âge.
Quant à la cloche, elle porte le doux prénom de « Anne » en hommage à l'épouse d'Augustin Delacourt, propriétaire du bois Maillot et généreux donateur dans les années 1840…

MARSANGY

Si vous quittez Sens en suivant l'Yonne en direction de Villeneuve, vous passez par le village de Marsangy. Une halte s'impose. Trois hameaux, Chaumes, Roussemeau et les Roches aussi pittoresques les uns que les autres font partie de cette commune située à 12kms de Sens.
Selon certaines sources, le nom de Marsangy aurait pour origine un camp établi par un lieutenant de César appelé Maximus ; Une autre version rapporte que le village aurait été fondé par l'empereur Maximin lors de son expédition en Gaule contre les germains en l'an 235. Il s'avère que ce bourg porte le nom de Marsangy depuis 1275, on dit même que la famille de Marsangy existe encore aujourd'hui !

Maire : Philippe Fontenel
823 Maximacusiennes et Maximacusiens

Mademoiselle Louise, Caroline, Marguerite Thénard, petite-fille du savant chimiste Louis Thénard s'est illustrée en léguant entre 1914 et 1916 une partie de ses biens fonciers sur lesquelles ses terres se situaient pour venir en aide aux orphelins nécessiteux ; Marsangy est une commune qui en bénéficie.

Depuis le début du siècle, la population ne cesse de s'accroître, c'est peu de dire qu'il y fait bon vivre ; plusieurs associations animent le village en organisant de nombreuses animations culturelles, festives et sportives tout au long de l'année, la bibliothèque municipale y est aussi très engagée.
Pour les promeneurs comme pour les habitants, il est très agréable de déambuler dans les rues en admirant les maisons typiques de la région, le ru qui serpente derrière les maisons sans oublier de s'arrêter à l'église Saint-Germain pour y admirer notamment les vitraux des 13e et 14e siècle , le retable du 18e siècle ainsi qu'un tableau du saint qui a donné son nom à cet édifice.

Samedi 17 novembre 2018
à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

Repas Dansant
à Dixmont

Salle Polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne avec l'orchestre MOSAÏQUE 89

Menu

Kir au Cidre et ses Gougeres
Œufs pochés othois
Cuisse de pintade "forêt d'othe"
et son gratin
Salade et fromages
Pomme du pays et son caramel - Café
(Boisson non comprise)

Entrée : 26 € par adulte,
10 € pour enfant de -12 ans
Réservation au :
03 86 96 02 13
jusqu'au vendredi 9 novembre 2018 inclus

Règlement à l'ordre de l'« APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité,
pas de réservation
sans règlement)

Le bénéfice de cette soirée sera réservé pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Protais

17 - 18 OCTOBRE 2018

SALLE DES FÊTES DE SENS
9H30 - 18H

Le son dans toutes ses dimensions

1ÈRE ÉDITION

SENS
ELECTRONIQUE
NUMÉRIQUE
SON

SALON
-
RENCONTRES
-
CONFÉRENCES

INSCRIPTION ET INFORMATIONS
SUR WWW.GRAND-SENONAIS.FR

Venez découvrir :

- les nouvelles technologies de l'acoustique et de la vibration au service des entreprises
- les nouvelles thérapies et traitements par ultra sons (cancers, glaucomes, pathologies du cerveau ...)
- les métiers et formations de l'électronique et de l'acoustique vibratoire

En exclusivité : Expérimentez les sculptures sonores BASCHET et les instruments du 21ème siècle

défiSON — CCI YONNE — RECION BOURGOGNE FRANCHE COMTE — le grand sénonais